

En 2022, 38 600 licences sportives sont délivrées en Guadeloupe, soit 102 licences pour 1000 habitants. Le territoire reste en net retrait par rapport à l'ensemble des régions métropolitaines. Le football et le tennis sont les sports les plus populaires, représentant près d'un tiers des licences délivrées. Les femmes détiennent moins de licences sportives que les hommes. La moitié des licences sont souscrites par des jeunes de moins de 20 ans. Après une baisse du nombre d'adhésions sportives liée à la pandémie de Covid-19, le rebond observé en 2022 dans la plupart des régions n'a pas lieu en Guadeloupe.

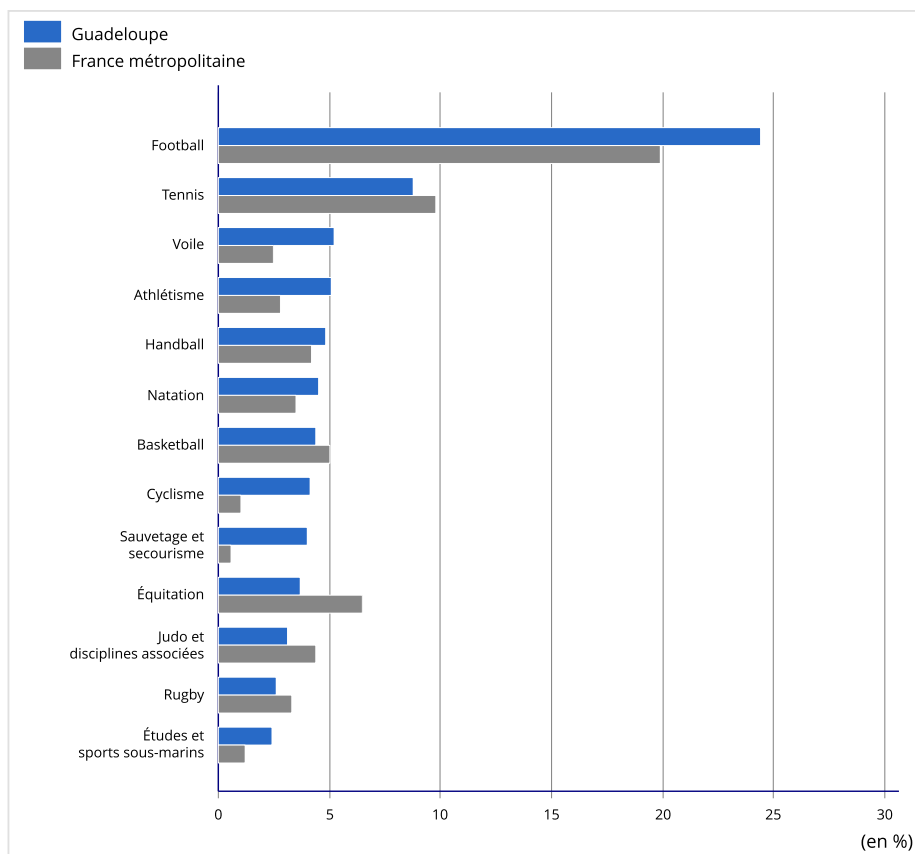
## Les licences sportives sont en berne en Guadeloupe

En 2022, la Guadeloupe compte 620 établissements sportifs agréés par les fédérations françaises. Ensemble, ils délivrent 38 600 licences sportives. Parmi elles, neuf sur dix sont issues de fédérations olympiques. Toutes les régions ultramarines occupent le bas du classement du nombre de licences. La Guadeloupe (102 licences pour 1000 habitants) et la Martinique (98 ‰) devançant la Guyane (71 ‰), loin derrière les régions métropolitaines (159 ‰ en moyenne). Les difficultés économiques de la population guadeloupéenne, ajoutées au manque d'installations et d'équipements sportifs, peuvent expliquer le faible nombre de licences dans la région. En effet, le taux de pauvreté en Guadeloupe (34 %) est plus élevé qu'en France métropolitaine (14 %) [Demougeot et al 2020 ; **pour en savoir plus (1)**], ce qui constitue un frein à l'accès aux activités sportives. Le coût de la licence cumulé à celui du matériel nécessaire (vêtements, chaussures...) peut conduire certains ménages guadeloupéens à renoncer à pratiquer un sport dans des structures sportives officielles. En 2018, 33 % des Guadeloupéens déclaraient se priver notamment d'un loisir régulier par manque de moyens financiers [Reif 2020 ; **pour en savoir plus (2)**]. En outre, le taux d'équipement sportif en Guadeloupe est inférieur à celui de la moyenne métropolitaine (1,9 pour 1000 habitants contre 2,6 ‰ dans l'Hexagone).

## Le football est champion des licences

Sport populaire et très médiatisé, le football attire un nombre de licenciés très élevé. Comme ailleurs, il occupe la première place des licences régionales (**figure 1**). Le football représente ainsi 24,4 % des licences guadeloupéennes, une part supérieure à celle observée dans l'Hexagone (19,9 %). Viennent ensuite le tennis (8,8 %), puis la voile (5,2 %), qui bénéficie d'un plan d'eau adapté et de conditions propices, l'athlétisme (5,1 %) et le handball (4,8 %). Ces cinq sports regroupent la moitié de licences sportives délivrées en Guadeloupe. Le surf, le sauvetage et secourisme, le cyclisme ou encore le canoë-kayak se distinguent dans la région par un nombre de licences pour 1000 habitants au moins deux fois supérieur à la France métropolitaine.

Figure 1 – Proportion du nombre de licences parmi l'ensemble des licences des fédérations unisports de Guadeloupe en 2022 (pour les 13 fédérations comptant le plus de licenciés)



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

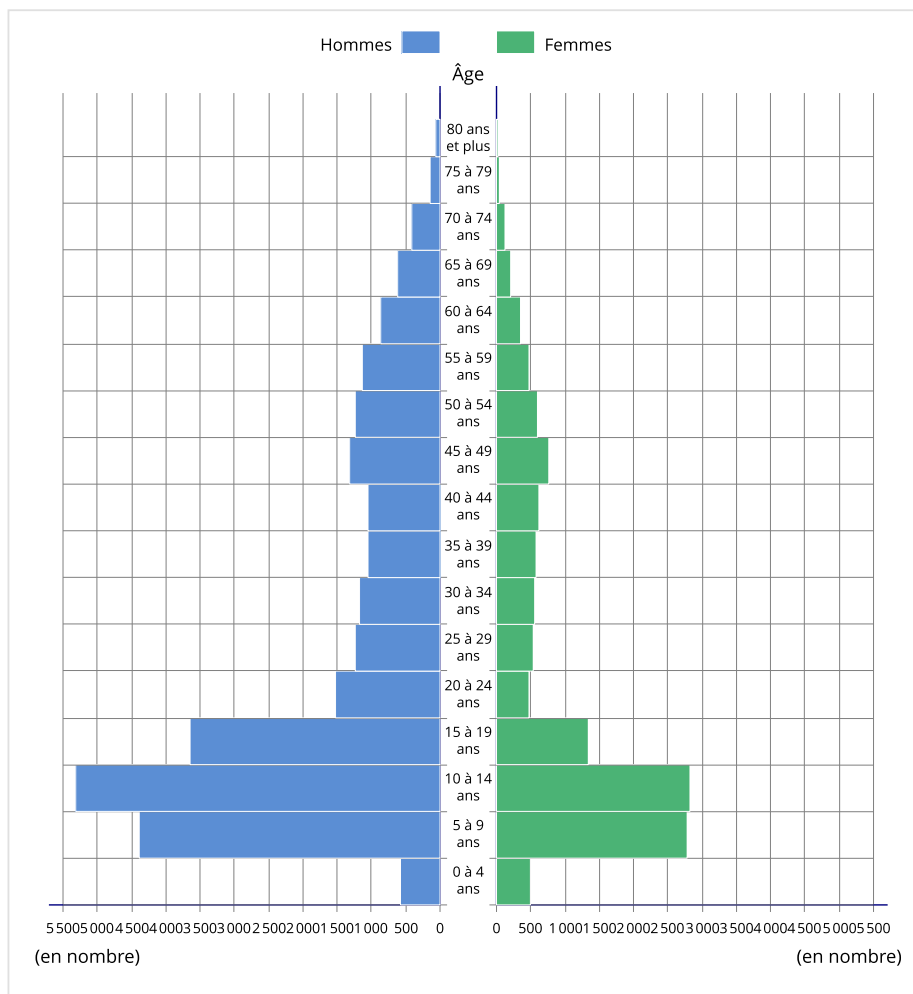
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

## Les femmes perdent le match du nombre de licences

En Guadeloupe, comme dans les autres régions françaises, les femmes souscrivent moins de licences sportives que les hommes. En 2022, les fédérations guadeloupéennes délivrent 62 licences pour 1000 femmes et 150 licences pour 1000 hommes, en diminution par rapport à 2017 (respectivement 69 et 180). Parmi les 63 fédérations enregistrées en Guadeloupe, seulement neuf comptent plus de femmes licenciées que d'hommes. Les sports les plus féminisés sont la gymnastique (93 % des licences sont souscrites par des femmes), le twirling bâton (92 %), puis la danse et l'équitation au même niveau (78 %). À l'inverse, les sports les moins féminisés sont l'aéromodélisme (5 %), le ball-trap et la motonautique (10 % chacun) puis le parachutisme (11 %). En termes de licences délivrées, les disciplines les plus prisées par les femmes sont le tennis (1 230 licences), l'équitation (1 120) et le football (1 050). À tout âge, la part de licences détenues par des femmes est inférieure à celle des hommes (**figure 2**). Cet écart est plus faible pour les moins de 5 ans (46 % de licences de cette tranche d'âge sont féminines) et plus élevé pour les licenciés âgés de 20 à 24 ans (24 %) puis à partir de 65 ans (26 %).

Plus de la moitié des licences sportives guadeloupéennes sont souscrites par des jeunes de moins de 20 ans et seulement 12 % par des personnes âgées de 55 ans ou plus. Le football demeure le sport favori de presque tous les âges, à l'exception des licenciés les plus jeunes (moins de 5 ans) qui pratiquent davantage la natation, et des plus âgés (75 à 79 ans) qui privilégient le golf.

Figure 2 – Licences par sexe et tranche d'âge en Guadeloupe en 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

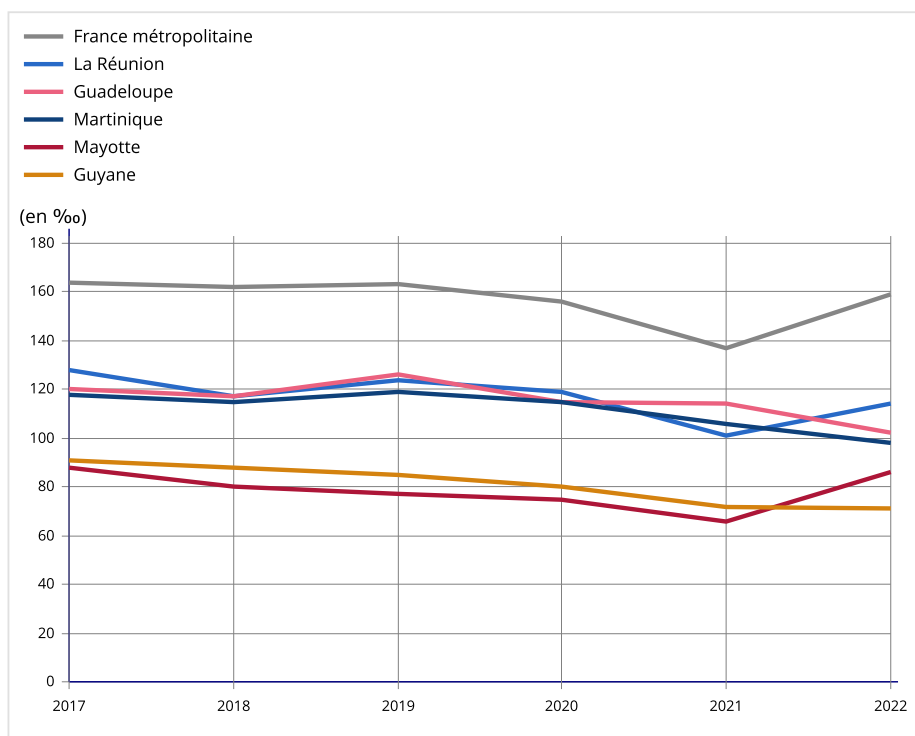
Source : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports.

## Le rebond post Covid ne se produit pas dans la région en 2022

Entre 2019 et 2021, toutes les régions de France ont enregistré une diminution du nombre de licences sportives délivrées. Les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 ont en effet entraîné une diminution de l'offre et de la demande d'activités sportives en raison des limitations sur les événements et les rassemblements sociaux. En 2022, un rebond du nombre de licences délivrées est observé dans toutes les régions françaises, à l'exception de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane où la baisse persiste (**figure 3**). La levée des premières restrictions, plus tardives dans ces régions, s'est accompagnée d'une obligation vaccinale temporaire dans beaucoup d'activités sportives. Selon la Caisse nationale d'assurance maladie, en janvier 2022, 36 % des Guadeloupéens ont un schéma vaccinal initial terminé, contre 78 % de l'ensemble des Français. La moindre couverture vaccinale en Guadeloupe a pu constituer un frein à la reprise d'activités sportives et de fait à la souscription de licences.

Entre 2017 et 2022, la Guadeloupe a perdu plus de 8 000 licences sportives, soit une diminution de 17 %. Sur la même période, la population des moins de 20 ans a diminué de 12 %. Le football a perdu le plus grand nombre de licences (-2 510), suivi du judo (-1 280) et du basketball (-1 210). Malgré cette diminution globale, certaines fédérations ont vu leur nombre de licenciés augmenter. C'est notamment le cas pour le sauvetage et secourisme (+760 licences) et la voile (+560). L'organisation de la Route du rhum, course au large et événement sportif régional majeur, comptant de plus en plus de concurrents guadeloupéens à chaque édition, nécessite une structuration et un engagement important des clubs et peut expliquer en partie cet essor.

Figure 3 – Nombre de licences annuelles pour 1000 habitants par région de 2017 à 2022



Champ : Fédérations sportives unisports olympiques et non-olympiques (hors FF échecs), agréées par le ministère chargé des sports pour la saison 2021/2022 ou 2022.

Sources : Injep-Medes, recensement des licences et clubs pour le ministère chargé des sports ; Insee, estimations de population.

### Encadré 1 : Deux tiers des Guadeloupéens pratiquent une activité sportive régulière

Les licences sportives ne représentent qu'une partie des pratiques sportives. Selon l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) en 2020, 66 % des Guadeloupéens âgés de 15 ans et plus s'adonnent régulièrement à une activité physique ou sportive, soit en moyenne au moins une séance par semaine. Ils sont 76 % lorsque les pratiques sportives occasionnelles (moins de 52 séances par an) sont prises en compte. Parmi les 15 ans et plus, la moitié des Guadeloupéens pratiquent une activité de remise en forme, de gymnastique ou de danse (hors relaxation). Quatre sur dix s'adonnent aux activités de plein air telles que la marche (hors balade), la course à pied ou l'athlétisme. Les activités aquatiques et nautiques (hors baignade) dont l'offre est variée sur l'île, sont exercées par trois Guadeloupéens sur dix. La pratique sportive est genrée. Elle est plus élevée chez les hommes que chez les femmes (87 % contre 72 %). Elle diminue avec l'âge. Les jeunes adultes pratiquent plus souvent un sport (93 %) que leurs aînés. En outre, le niveau d'éducation a une influence sur la pratique sportive. Les personnes diplômées s'adonnent davantage à des activités sportives que celles sans diplôme.

Publication rédigée par : Bénédicte Chanteur, Fernando Zavala (Insee)

Publication rédigée par : Bénédicte Chanteur, Fernando Zavala (Insee)

### Sources

Chaque année depuis 1949, le recensement annuel des licences est réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports (119 en 2022) afin de capter les évolutions de la pratique sportive encadrée. Au sens du recensement des licences, une licence annuelle est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courtes périodes, des autres titres de participations et de la simple adhésion à un club sportif. Le recensement des licences comptabilise les licences annuelles et non les licenciés. L'étude porte sur 89 fédérations, hors fédérations affinitaires, scolaires, para-sportives et FF d'échecs. Le statut de fédération olympique se réfère à celui en date du recensement 2022 qui correspond au statut olympique à la veille des JO de Paris 2024, c'est le cas pour 35 fédérations (32 fédérations olympiques d'été et 3 fédérations olympiques d'hiver).

**L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives** (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) et la Direction des sports auprès des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus. La définition de la pratique d'activité physique ou sportive (APS) est volontairement très large, la question étant posée ainsi : « Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait, même occasionnellement y compris pendant vos vacances, des activités physiques et sportives (APS) en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive à l'école ? ». Elle est suivie du recueil détaillé des activités pratiquées (530 recensées au total) et des modalités de pratiques, ce qui permet de reconstruire a posteriori des catégories de sportifs. Une personne a une pratique régulière lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances APS ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne. La pratique est dite occasionnelle si le nombre de séances est compris entre une et moins de 52 séances. Les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme pratiquantes, de même les activités de la balade, relaxation, baignade et échec sont exclus du champ.

## Définitions

**Établissements sportifs** : établissements sportifs (Club ou EPA) dans lesquels s'effectue la pratique sportive encadrée et qui sont affiliés à une fédération sportive agréée. Ces établissements excluent les comités, ligues, et autres entités fédérales.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Le **taux d'équipement** correspond au nombre d'équipements sportifs et de loisirs rapporté à la population de la région.

**Club sportif** : association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont l'objet est de proposer des équipements et des services pour la pratique sportive. Cette structure n'a pas de définition juridique propre. Un club représente une personne morale affiliée à une fédération.

**Établissement professionnel agréé (EPA)** : tout établissement sportif professionnel agréé par la fédération appartenant au secteur privé ou commercial.

## Pour en savoir plus

---

- > (1) Demougeot et al. « **Niveaux de vie en Guadeloupe en 2017 : La pauvreté touche un tiers de la population guadeloupéenne** », Insee Analyses Guadeloupe n°43, juillet 2020 ;
- > (2) Reif, « **En Guadeloupe, deux personnes sur cinq sont en privation matérielle et sociale** », Insee Analyses Guadeloupe n°46, décembre 2020.



Institut national de la statistique et des études économiques  
Service Territorial de Guadeloupe - 11, Parc d'activités de Jabrun - 97122 Baie-Mahault  
Direction de la publication : Jean-Baptiste Herbet